

## Communiqué du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

65ème session à la FAO, Rome, Italie - 26 juillet au 3 août 2018

1. Il n'est pas d'usage que le Comité mixte publie un communiqué à l'issue de sa session annuelle. Toutefois, compte tenu de la nécessité pour les membres du Comité de faire rapport à leurs mandants en temps voulu, ce communiqué est publié car les informations sur les questions examinées par le Comité n'étant généralement pas disponibles avant la publication du rapport de session et du rapport à l'Assemblée générale, soit environ deux mois après la session du Comité.

2. La 65e réunion du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (le Comité) s'est tenue dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome, en Italie, du 26 juillet au 3 août 2018.

3. **MATURITE** : Le Fonds a été créé il y a près de 70 ans et a présenté ses premiers états financiers en 1949. Il a toutes les caractéristiques d'un régime défini par les prestations qui est parvenu à maturité. Le Comité mixte est convaincu que le Fonds est solide sur les plans actuariel et financier. La forte situation actuelle s'explique en grande partie par les initiatives prises suite aux recommandations issues du rapport du Groupe de Travail sur le Régime des Pensions de 2013, telles qu'approuvées par le Comité mixte et l'Assemblée générale, ainsi que par les pratiques de gestion prudentes du passé.

4. **RENDEMENT DES PLACEMENTS** : Au 31 décembre 2017, les placements de la Caisse gérés par le Bureau de la gestion des placements (anciennement IMD) étaient évalués à USD 64,1 milliards (2016 - USD 54,4 milliards). Grâce à la vigueur des marchés, le portefeuille a obtenu un rendement nominal de 18,6 %, contre 18,1 % par rapport à l'indice de référence approuvé par le Comité mixte. Le rendement réel des placements atteint ou dépasse le taux de rendement réel à long terme de 3,5 % requis sur le plan actuariel pour assurer la solvabilité à long terme de la Caisse. Comme l'Assemblée générale l'a demandé, les principes de la stratégie de gestion des placements de la Caisse demeurent les suivants : sécurité, rentabilité, liquidité et convertibilité.

5. **EQUILIBRE ACTUARIEL** : L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 indiquait un léger déficit actuariel de 0,05 % de la rémunération considérée aux fins du calcul de la pension. Comme l'a noté le Comité d'actuaire pro bono, il s'agit de la deuxième évaluation actuarielle consécutive (31 décembre 2015 : excédent de 0,16 %) dans laquelle la Caisse reste très proche de l'équilibre actuariel. Compte tenu des marges d'erreur et des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles, ces résultats sont plutôt équilibrés. C'est ce à quoi aspire le Comité mixte. Depuis 2003, toutes les évaluations actuarielles sont restées dans les marges approuvées par le Comité mixte de plus ou moins 2 % de la rémunération considérée aux fins du calcul de la pension du point de vue de l'équilibre actuariel. Le Comité de suivi de l'actif et du passif du Comité mixte a confirmé que le Fonds continue d'être bien financé.

**6. AUCUNE PLACE POUR LA COMPLAISANCE** : L'évaluation actuarielle a été étayée par les très bons rendements des placements en 2017 et la forte augmentation de la valeur du portefeuille de placements de la Caisse, mais aussi par des hypothèses actuarielles fondées sur une croissance annuelle de 0,5 % des participants cotisants. Il est peu probable que ce rendement exceptionnel des placements en 2017 se répète de façon constante à moyen terme. Le nombre déclaré de participants a en fait diminué de 1,2 % en 2017 ; il est probable qu'il n'augmente pas à l'avenir. Les hypothèses actuarielles doivent être constamment validées. Le Comité mixte reste attentif aux moyens d'atténuer la baisse du nombre de participants cotisants et la diminution du ratio participants/bénéficiaires.

**7. POSITION FINANCIÈRE** : Le Comité d'Audit du Comité mixte a noté que le Fonds est dans une situation financière et opérationnelle stable. Il s'agit de la sixième année au cours de laquelle le Fonds présente des états financiers annuels selon les Normes comptables internationales pour le secteur public reconnues mondialement. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a exprimé une opinion favorable sans réserve sur ces états financiers.

**8. L'EXCÉDENT DES PRESTATIONS PAR RAPPORT AUX COTISATIONS** : Une opinion sans réserve, en substance, fournit l'assurance qu'il n'y a pas d'inexactitudes importantes dans les états financiers et que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière. Le passif de la situation financière montre que les charges au titre des prestations constituées de **USD 2,673 milliards** dépassent de **USD 272 millions** les cotisations reçues en 2017 (**USD 233 millions** en 2016). Il s'agit là d'une caractéristique normale d'un fonds parvenu à maturité, où le rendement des placements subventionne le déficit croissant résultant d'un nombre accru de retraités. Ce n'est pas une cause de préoccupation immédiate. Néanmoins, comme dans le cas de la diminution du nombre de participants actifs (c'est-à-dire du nombre de membres du personnel qui cotisent activement à la Caisse), dont proviennent les contributions, le Comité reste attentif aux moyens d'atténuer cette situation.

**9. TRAITEMENT DES PRESTATIONS ET MISE EN ŒUVRE DE IPAS** : Comme on le sait, à la suite du passage au nouveau progiciel de gestion intégré (PGI) de la Caisse, le 3 août 2015, un arriéré de traitement est apparu pour les nouvelles cessations de service et les pensions de survivants et de personnes à charge. Cela s'explique par **(a)** plusieurs périodes de 'blackout' préalables à la coupure, nécessaires dans le cadre d'essais parallèles prudents pour s'assurer qu'il n'y a pas d'interruption des paiements à ceux qui reçoivent déjà des prestations ; **(b)** les problèmes qui se posent après la mise en œuvre de la plupart des grands PGI ; et **(c)** les problèmes avec la mise en œuvre du nouveau PGI Umoja des Nations Unies. Le Fonds n'a pas non plus atténué ces retards ni communiqué efficacement avec les personnes touchées. Toutefois, au sommet de l'arriéré, environ 98,5 % de tous les bénéficiaires périodiques (ceux qui ont déjà reçu des prestations et ceux qui en ont reçu en retard) ont reçu leurs prestations à temps.

**10. RÉSORPTION DU RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE DE IPAS** : Cet arriéré de traitement pour les nouvelles attributions à compter du 3 août 2015 a atteint un sommet au premier semestre de 2016, soit l'équivalent d'environ quatre mois de travail. Les arriérés de paiement ont été en grande partie

éliminés pour toutes les prestations périodiques primaires entre la fin de 2016 (pour les cas d'invalidité) et le début de 2017 (pour les autres) et pour toutes les prestations périodiques secondaires, à l'exception des conjoints survivants des participants décédés en cours d'emploi au milieu de 2017. Ce dernier groupe a été résorbé au second semestre 2017. L'arriéré des **règlements de retraits** a été résorbé à la mi-2017. Un inventaire régulier de travaux en cours, plus élevé que ce qui est acceptable pour le Comité mixte, demeure, mais il est en cours d'examen et se réduit progressivement.

**11. IPAS va de l'avant** : L'IPAS fonctionne maintenant de manière satisfaisante. Il y a encore de la pour l'amélioration et le progiciel est en cours de mise à niveau. Le Comité mixte regrette sincèrement les retards qui ont concerné les nouveaux retraités et les survivants ou personnes à charge, mais note le risque bien plus grand de voir s'effondrer le système fragmentaire et vieillissant que l'IPAS a remplacé, ce qui à moyen terme aurait pu empêcher la Caisse de fonctionner.

**12. LE SERVICE À LA CLIENTÈLE** : Suite à la constatation du **Comité des commissaires aux comptes** de l'ONU, le Comité s'est félicité des progrès notables accomplis dans la réduction du nombre de cas en suspens et de la réduction du délai de traitement. En 2017, **14 385** nouvelles prestations ont été octroyées (**12 322** en 2016). Le Comité mixte a pris note des diverses initiatives mises en œuvre par le Secrétariat de la Caisse pour renforcer le traitement des prestations et les services aux clients, à la suite de l'examen complet qui lui a été présenté en 2017. Le délai moyen de traitement est de **11 à 12 jours ouvrables** à compter de la réception de tous les documents permettant l'octroi d'une prestation. **62 %** de tous les cas en 2017 ont été traités dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des documents au complet, comparativement à l'objectif de 75 %. Plus de **80 %** de tous les cas ont été traités dans le mois suivant la réception des documents au complet.

**13. AUDIT DE GOUVERNANCE** : Outre les questions habituelles de gouvernance, le Comité mixte a examiné un rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations Unies (OIOS en anglais), auquel l'Assemblée générale a demandé de procéder à un audit complet de la structure de gouvernance et des processus connexes du Comité. Cette question a été examinée en profondeur par le Comité mixte, qui a mis sur pied un groupe de travail durant la session. Ce groupe était représentatif de la nature tripartite du Comité mixte, ainsi que les représentants des retraités, la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI). Ce groupe de travail a aidé le Comité à donner une réponse globale au BSCI et à chacune des recommandations du rapport, compte tenu de la nature conjointe et inter-agences du Fonds et de l'examen antérieur de ces questions par le Comité. Le BSCI pourra ainsi examiner les vues du Comité mixte dans son rapport à l'Assemblée générale.

**14. RENVOI AU CCIQA** : Compte tenu des préoccupations exprimées par la majorité des membres du Comité au sujet de la méthode du rapport d'audit du BSCI, le Comité a décidé de renvoyer la question au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit de l'Assemblée générale, qui est l'organe chargé d'évaluer l'efficacité des interventions du BSCI. Seuls les représentants des participants au Comité des Pensions de l'ONU - quatre sur 33 membres - ont fait part de leur

satisfaction quant au rapport d'audit et de leur désaccord quant au renvoi de cette question au CCIQA.

**15. GESTION ET SUCCESSION** : Le Comité mixte a dû relever le double défi de l'absence prolongée du Directeur exécutif et de la retraite imminente, le 31 août 2018, Directeur exécutif adjoint. Il a décidé de recommander au Secrétaire Général la nomination de l'actuel Directeur exécutif adjoint en qualité de Directeur exécutif par intérim pour la période allant du 1er septembre au 31 décembre 2018. A la date du présent communiqué, le Secrétaire général avait accepté cette recommandation. Le Comité Mixte a également formé un comité de planification de la relève, dont les objectifs sont **a)** d'aider le Comité mixte à adopter une approche stratégique à long terme en matière de planification de la relève au niveau de la haute direction de la Caisse ; et **b)** de renforcer davantage les méthodes d'évaluation du rendement. Profitant de l'existence de ce nouveau comité, le Comité mixte a demandé au Secrétaire général de lui proposer un candidat susceptible d'être nommé chef de la direction par intérim à compter du 1er janvier 2019, aussi longtemps que nécessaire.

**16. Le Directeur Exécutif Adjoint** : suite de l'information transmise par le directeur exécutif adjoint actuel à la fin de 2017 au Président de la 64<sup>ème</sup> session du Comité mixte, à savoir qu'il ne briguerait pas un deuxième mandat, le Président a réuni un comité de recherche pour ce poste. Ce comité est composé de huit membres pour travailler entre les sessions du Comité Mixte. Le comité de recherche a présenté ses recommandations au Comité mixte. Compte tenu d'un certain nombre d'objections soulevées par les représentants des participants au comité des Pensions de l'ONU, le Comité Mixte a évalué les procédures appliquées pour établir ce groupe de recherche et les a jugées appropriées. Il a également estimé que les processus et procédures suivis par la suite par le Groupe de recherche étaient appropriés, notant que celui-ci comprenait deux membres du comité des Pensions de l'ONU (dont le Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines) et que les représentants des participants du Comité des Pensions de l'ONU avaient refusé d'être représentés au sein du groupe de recherche. Le Comité mixte, en séance privée, s'est entretenu avec les candidats présentés par le Groupe de recherche et a formulé une recommandation à l'intention du Secrétaire général concernant la sélection du Directeur Exécutif Adjoint.

**17. UNE NOUVELLE AGENCE DEVIENT MEMBRE** : Le Comité mixte a recommandé à l'Assemblée générale d'admettre comme nouvelle organisation membre : la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, avec effet au 1er janvier 2019. Une fois approuvé par l'Assemblée générale, le nombre d'Organisations membres contributeurs sera porté à 24, avec des bénéficiaires de 25 Organisations membres actuelles et passées.

**18. LA GESTION DES INVESTISSEMENTS** : Il appartient au Secrétaire général de décider des investissements des avoirs de la Caisse, après consultation d'un comité des investissements et compte tenu des observations et suggestions formulées de temps à autre par le Comité mixte sur la politique de placement. Le Secrétaire général a nommé un Représentant à plein temps (RSG), poste créé à compter du 1er janvier 2015, pour superviser les investissements des avoirs de la Caisse commune des pensions. Le Comité s'est félicité de la nomination du deuxième RSG à plein temps à compter du 1er janvier 2018 et a pris note de la décision du Secrétaire général de rebaptiser la

Division de la gestion des investissements (IMD) **Bureau de la gestion des investissements** (OIM en anglais), conformément au niveau du poste du RSG. Le Comité mixte a pris note avec satisfaction du rapport du RSG sur la gestion des placements de la Caisse et du service offert à titre gracieux par le **Comité des investissements**.

19. **TRANSPARENCE** : À la lumière des nombreux cas où des informations confidentielles du Comité mixte ont été rendues publiques, contenant souvent des commentaires trompeurs, le Comité mixte a discuté de la pertinence de la Déclaration de conflit d'intérêts pour ses membres et les participants à ses sessions, adoptée en 2015 avec l'intention qu'elle soit signée par tous les membres et participants. La discussion visait à clarifier quelles informations devraient être considérées comme confidentielles et comment concilier cet impératif avec la nécessité d'une transparence maximale pour toutes les parties intéressées. Il a été rappelé que, dans un esprit de transparence et conformément aux meilleures pratiques mondiales, tous les rapports d'audit du BSCI sur le Fonds sont, après mûre réflexion, rendus publics. Ces rapports contiennent les observations de l'administration, y compris celles qui portent sur des recommandations pour lesquelles l'administration n'était pas d'accord avec les observations ou recommandations du BSCI.

20. **COMMUNICATION** : Le Comité mixte estime qu'il est essentiel, à l'avenir, que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de la Caisse pour assurer une fonction de communication professionnelle, nécessaire pour atteindre ses 205 000 membres actifs ou bénéficiaires.

21. **MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITE MIXTE** : Le Comité mixte a maintenu sa longue tradition de consensus pour la prise de décisions en trouvant des solutions pratiques et équitables pour la grande majorité des questions dont il est saisi. Plus de 95 % de toutes les décisions ont été prises de cette manière, la grande majorité des membres étant d'accord. Lorsqu'un ou plusieurs membres n'étaient pas d'accord, cela était consigné. Le Comité mixte est heureux d'affirmer le caractère collégial, professionnel, positif et tourné vers l'avenir de la majorité des membres, conformément à la pratique du Comité mixte.

22. **PROCHAINE REUNION** : Le Comité mixte se réunira de nouveau en juillet 2019, à l'invitation du Bureau des Nations Unies à Nairobi.

<b>Mr. John Levins</b>	<b>Ms. Jane B Makori</b>	<b>Ms. Theresa Panuccio</b>	<b>Mr. Md. Mustafizur Rahman</b>
Président, 65 <sup>ème</sup> séance	Première Vice-présidente	Deuxième Vice-présidente	Rapporteur
<i>Participants FAO/WFP</i>	<i>Organes directeurs UNIDO (Kenya)</i>	<i>Chefs de Secrétariat ONU Secrétaire Général</i>	<i>Organes directeurs Assemblée générale (Bangladesh)</i>

**Rome, 30 août 2018**